



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Ile-de-France

Question écrite n° 1248

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur le fait que la vallée de la Bièvre, la vallée de l'Yvette et le plateau de Saclay constituent un véritable « poumon » en Ile-de-France qu'il convient de protéger. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des actions qu'il compte mener en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre partage les préoccupations de l'honorable parlementaire et est conscient que les « poumons verts » de la périphérie de la capitale doivent être protégés par tous moyens de droit. La vallée de la Bièvre, site inscrit, est actuellement en cours de procédure de classement au titre de la loi du 2 mai 1930. Cette procédure n'en est qu'au début, tant en Yvelines qu'en Essonne, mais le stade de la consultation des communes est bien engagé. Le plateau de Saclay doit rester un espace agricole, malgré la progression de l'urbanisation et le développement de cette partie du département. Le projet actuel d'autoroute B 12 pourrait concerner la vallée de la Bièvre (sources de la Bièvre) et le plateau de Saclay (notamment zone proche de la réserve naturelle volontaire de l'étang vieux de Saclay). La consultation des services pour la définition du tracé de B 12 (section à concéder de la rocade des villes nouvelles) en est encore au stade régional. Le secrétariat d'Etat s'attachera à ce que soit choisi le tracé sauvegardant au mieux le caractère naturel de cette région. La vallée de l'Yvette est, dans le département des Yvelines, protégée par le site inscrit de la vallée de Chevreuse. Dans le département de l'Essonne, elle ne bénéficie pas de protection particulière. Le secrétariat d'Etat veillera, d'une façon générale, dans le cadre du SDAU d'Ile-de-France, à ce que les milieux naturels et les zones rurales soient préservés au mieux.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1248

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2264